Commune d'Aubergenville Conseil Municipal du 25/09/2019 – Délibération B1- N°19-074 1-4 Autres types de contrat - Réglements de service



République Française Liberté Egalité Fraternité Commune d'Aubergenville AN 2019 19-074

Département des Yvelines Arrondissement de Mantes-la-Jolie Canton d'Aubergenville

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille DIX NEUF, le 25 septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de M. Thierry MONTANGERAND, Maire d'Aubergenville,

#### Présents:

M. Thierry MONTANGERAND, M. Philippe LEYMARIE, Mme Virginie MEUNIER, M. Armand MACHADO, Mme Sylvia PADIOU, M. Bernard GRIGY, Mme Fabienne PAULIN, M. Gilles LECOLE, Mme Claudine ARNOUD, M. Didier JAHIER, Mme Denise AMBLARD, M. Claude VANNYMEERSCH, Mme Françoise HUENTZ, Mme Agnès CHEVALIER, M. Guy ESCRINIER, Mme Marie-Christine LOZACH, M. Joël DANIEL, M. André GODINEAU, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Sophie PRIMAS, Mme Nadette PRUVOST, Mme Valérie MASSICOT, Mme Nathalie SENN, Mme Laurence DENAND, M. Edward DANGELOT, M. Philippe GOMMARD

#### Absents excusés ayant donné procuration :

M. Pascal ANDRE, procuration à M. Edward DANGELOT Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Virginie MEUNIER M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Gilles LECOLE

M. Frédéric GROSBOILLOT, procuration à M. André GODINEAU

## Absents excusés :

Mme Armène ISIDORE, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

**DATE DE LA CONVOCATION**:

**NOMBRE DE CONSEILLERS**:

18/09/2019

En exercice

33

DATE D'AFFICHAGE:

Présents

26

18/09/2019

Votants

30

0/09/2019

OBJET: MODIFICATION DES REGLEMENTS DE SERVICE DU SECTEUR
PETITE ENFANCE: MULTI ACCUEIL FARANDOLE ET CRECHE

**FAMILIALE CHRYSALIDE** 

## Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°15-080 du 19 novembre 2015 portant transferts de compétences suite à la mise en place de la Communauté urbaine au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et modification des statuts de la Communauté de Communes Seine-Mauldre.

REÇU EN PREFECTURE le 01/10/2019 Vu la délibération du Conseil Municipal n°16-017 du 19 février 2016 approuvant les règlements de service des structures Enfance et Petite enfance,

Vu les délibérations du Conseil Municipal n°16-076, n°17-070, n°17-083, n°18-048, 18-099 et n°19-063 respectivement des 30 juin 2016, 30 juin 2017, 05 octobre 2017, 29 juin 2018, 19 décembre 2018 et du 26 juin 2019,

Vu les règlements de service du multi-accueil "Farandole" et de la crèche familiale "Chrysalide",

Vu la circulaire de la Caisse Nationale des Allocations Familiales n° 2019-005 du 5 juin 2019 relative aux barèmes des participations familiales,

Considérant que, dans le respect de l'application de la PSU (Prestation de Service Unique), la Commune est tenue d'appliquer les nouveaux tarifs fixés par la CNAF, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019,

Considérant que les taux de participation familiale sont stipulés dans les règlements de services du multi-accueil "Farandole" et de la crèche familiale "Chrysalide" et qu'il convient par conséquent de les modifier conformément à la circulaire précitée,

Considérant que le taux de participation des familles augmentera de 0,8 %, et qu'il sera ensuite revalorisé de 0,8 % au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, jusqu'en 2022,

Considérant que le plafond appliqué aux ressources est également réévalué afin de mieux adapter la participation de chacune des familles à leur situation,

Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission Affaires générales - Qualité des services publics - Petite enfance du 17 septembre 2019,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Sylvia PADIOU, Adjoint au Maire délégué aux Affaires générales, à la Qualité des Services Publics et à la Petite enfance,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (29 voix Pour, 1 Abstention : P. GOMMARD),

 ARTICLE 1 : VALIDE les nouveaux taux de participation familiale à appliquer à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019, suivants :

### Multi-accueil "Farandole":

Nombre d'enfants à charge	Taux d'effort horaire en pourcentage des ressources mensuelles				
	Du 1°' novembre au 31 décembre 2019	Du 1° janvier au 31 décembre 2020	Du 1 <sup>st</sup> janvier au 31 décembre 2021	Du 1 <sup>st</sup> janvier au 31 décembre 2022	
1 enfant	0,0605 %	0,0610 %	0,0615 %	0,0619 %	
2 enfants	0,0504 %	0,0508 %	0,0512 %	0,0516 %	
3 enfants	0,0403 %	0,0406 %	0,0410 %	0,0413 %	

4 enfants	0,0302 %	0,0305 %	0,0307 %	0,0310 %
5 enfants	0,0302 %	0,0305 %	0,0307 %	0,0310 %
6 enfants	0,0302 %	0,0305 %	0,0307 %	0,0310 %
7 enfants	0,0302 %	0,0305 %	0,0307 %	0,0310 %
8 enfants	0,0202 %	0,0203 %	0,0205 %	0,0206 %
9 enfants	0,0202 %	0,0203 %	0,0205 %	0,0206 %
10 enfants	0,0202 %	0,0203 %	0,0205 %	0,0206 %

## Crèche familiale "Chrysalide":

Nombre d'enfants à charge	Taux d'effort horaire en pourcentage des ressources mensuelles				
	Du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 décembre 2019	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020	Du 1er janvier au 31 décembre 2021	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022	
1 enfant	0,0504 %	0,0508 %	0,0512 %	0,0516 %	
2 enfants	0,0403 %	0,0406 %	0,0410 %	0,0413 %	
3 enfants	0,0302 %	0,0305 %	0,0307 %	0,0310 %	
4 enfants	0,0302 %	0,0305 %	0,0307 %	0,0310 %	
5 enfants	0,0302 %	0,0305 %	0,0307 %	0,0310 %	
6 enfants	0,0202 %	0,0203 %	0,0205 %	0,0206 %	
7 enfants	0,0202 %	0,0203 %	0,0205 %	0,0206 %	
8 enfants	0,0202 %	0,0203 %	0,0205 %	0,0206 %	
9 enfants	0,0202 %	0,0203 %	0,0205 %	0,0206 %	
10 enfants	0,0202 %	0,0203 %	0,0205 %	0,0206 %	

ARTICLE 2 : APPROUVE la modification des règlements de service du multi-accueil "Farandole" et de la crèche familiale "Chrysalide" en conséquence.

AUBERGENVILLE (Yvelines) Certifié exécutoire le présent acte transmis à M. le Sous-préfet le 01/10|2019 Et publié le 01/10/20 HANGERAND Maire d'Aubergenville.

Fait et délibéré en séance Les jour, mois et an susdits Pour extrait conforme au registre

Thierry MONTANGERAND Maire d'Aubergenville

> RÉÇU EN PREFECTURE le 01/10/2019

Application agréée E-legalite.com 99\_DE-078-217800291-20190925-DEL19\_074-D